

"Vaut le détour !" les grands sites

Aménagement des sites



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

2.7 - Quelles dispositions pratiques en tirer ?

mise à jour: 01/01/1999

Si l'analyse montre que la capacité d'accueil du site est dépassée (rarement ou régulièrement), le gestionnaire peut être amené à rechercher des solutions permettant :

- de mieux répartir la fréquentation dans le temps : en fonction du site et de ses problèmes spécifiques de fréquentation, on recherchera une meilleure répartition sur la journée (en changeant la fréquence des arrivées, en attirant une partie des visiteurs aux heures creuses de la journée), ou sur l'année (en incitant à la visite hors saison)

- de mieux la répartir dans l'espace : ainsi, il est souvent possible de distinguer, dans un même site, des sous espaces constituant des unités de perception ou des écosystèmes dont la sensibilité n'est pas la même. L'exemple de Terschelling (Pays-Bas) nous fournit à cet égard un cas d'école, avec ses trois zones différentes, plus ou moins faciles d'accès, suivant leur degré de fragilité. Il en est de même, plus généralement, des dichotomies usuelles entre « porte d'entrée » et « sanctuaire », où exprimée de manière plus crue entre « abcès de fixation » (que les Anglo-saxons appellent plus joliment « honey pot ») et « jardins secrets ». Le village de Gavarnie joue ce rôle par rapport au Cirque, le centre d'accueil de la Pointe du Raz par rapport à la Pointe elle-même. De manière générale, les sites dont la porte d'entrée est un village (ou pourrait l'être, comme au Pré de Madame Carle ou au Cirque du Fer à Cheval), doivent faire l'objet d'une analyse différenciée des capacités d'accueil, en rappelant toutefois que celle d'un village n'est pas illimitée (même si les milieux naturels y sont moins riches, et si la foule peut y paraître moins incongrue). Il est clair qu'il existe peu de bases juridiques pour réguler la fréquentation d'un site naturel. On peut distinguer différents modes de gestion des flux

Fondée sur une vision élitiste de la nature et de la montagne protégée par et pour les initiés, ce mode est critiqué au nom de l'accès à tous des sites naturels: l'accessibilité aux handicapés, aux personnes âgées ou aux parents accompagnés d'enfants vient l'alimenter.

- la régulation par l'argent, c'est-à-dire par la modulation du prix du parking, par exemple, suivant la période : saison, heure de la journée ... Cette régulation peut également jouer de façon à limiter la visite de certaines parties plus fragiles du site, en instaurant une tarification différenciée suivant les espaces.

- la régulation par l'aménagement physique de l'espace, permettant de canaliser ou au contraire d'inciter à la diffusion de la foule sur le site : éloignement des stationnements, obstacles, canalisation des cheminements ...

- la régulation par l'organisation des accès et des modes de transport : interdiction d'accès à certaines parties du site, limitation des places de parkings, absence de signalétique routière, interdiction des voitures ...

- la régulation par la mise en place de structures « retardant » la « consommation » du site, comme des centres d'interprétation, des « visiteurs centers », ou des « répliques » du site. Le cas de la Vallée de la Boyne (Irlande), présenté en partie 3, en présente une illustration.

- la régulation par l'information, et la communication : information du public sur les périodes ou heures de pointe à éviter, sur les sites périphériques à découvrir en cas d'engorgement.

- la régulation par les modes de commercialisation, réflexion encore balbutiante en France, mais qui mériterait d'être approfondie. En

de visiteurs dans le temps et dans l'espace, souvent complémentaires, permettant de mieux réguler la fréquentation simultanée d'un site :

- la régulation par l'effort, la plus ancienne, en application du principe qu'un grand site « cela se mérite » : c'est le cas d'un site d'accès malaisé du fait de la topographie, ou d'un site laissé volontairement inaccessible en voiture au profit d'un accès à pied. A Terschelling, où la capacité d'accueil de la partie la plus protégée de l'île est réduite par la disparition progressive des infrastructures de visite, le « non aménagement » y prend la forme subtile d'un chemin qui se rétrécit en sentier puis en simple trace, jusqu'à devenir imperceptible.

effet, plutôt que de penser immédiatement en terme « d'aménagement », ou d'en venir à des solutions de « fermeture » de l'accès quand la capacité est atteinte (comme cela se pratique dans certains sites américains), mieux vaut faire porter la réflexion en amont de l'arrivée des visiteurs sur les sites, sur la gestion technique et commerciale des flux : modulation de la tarification, instauration de réservations préalables, ou de visites accompagnées obligatoires, accueil différencié des groupes et des visiteurs individuels, travail auprès des voyagistes et des guides touristiques, etc.

[Haut de page](#)

Tous droits réservés © - Propriété de l'OFB